Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251124-2025_11_01-DE

Délibération n°2025-11-01

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
18/111/2025
Date d'affichage :
18/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 24 novembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Benoit COUTELAN (donne procuration à Isabelle LE BAUD) et Carine GLAIS (donne procuration à Magalie GUIMARD)

Secrétaire de séance : Hervé LANOE

OBJET : DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DES PLANTES : VALIDATION DE L'APD

Dans le cadre du projet de reconstruction du groupe scolaire des Plantes, la commune de Saint-Julien a engagé, avec la maîtrise d'œuvre, les études nécessaires à la définition précise du programme et des coûts de l'opération.

L'Avant-Projet Définitif (APD), présenté par le cabinet d'architectes STUMM, a pour objet d'arrêter les choix techniques, fonctionnels et architecturaux du futur établissement, ainsi que l'estimation définitive du coût des travaux.

Ce projet comprend la démolition de l'ancien bâtiment et la reconstruction d'un nouveau groupe scolaire adapté aux besoins actuels et aux normes environnementales et énergétiques en vigueur (RE 2020, accessibilité, sécurité, performance énergétique, etc.).

Initialement, le coût prévisionnel des travaux avait été estimé à 2 023 000 € HT (hors honoraires et études). À l'issue des études d'Avant-Projet Définitif (APD), le montant des travaux s'établit désormais à 2 305 500 € HT, soit une réévaluation de + 282 500 € HT (+14 %).

Cette évolution résulte notamment de la définition plus précise des besoins et de la nécessité d'installer des panneaux photovoltaïques.

Le plan de financement actualisé est le suivant ; il permettra de solliciter les subventions auprès des différents partenaires :

DETR 2025 – 1ère tranche (6,07 %) :	140 000 €
DETR – 2e tranche (10,84 %) :	250 000 €
DSIL – 2e tranche (10,84 %) :	250 000 €
Fonds Verts (10,84 %)	250 000 €
Région – Bien vivre partout en Bretagne (7,61 %) :	175 500 €
Département – Contrat de Territoire (7,03 %) :	162 107 €
SDE - ORECA (1,54 %) :	35 514 €
Département (amende de police) (1,31 %) :	30 000 €
Autofinancement et emprunt (43,92 %) :	1 012 397 €
TOTAL :	**2 305 500 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251124-2025_11_01-DE

- de valider l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de démolition et reconstruction du groupe scolaire des Plantes
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux arrêté à 2 305 500 € HT (hors études et honoraires)
- d'adopter le plan de financement actualisé ci-dessus
- d'autoriser le Maire à solliciter les financeurs ci-dessus pour l'octroi d'une subvention

Le Maire,
Gaël LE NOANE

Le secrétaire,
Hervé LANOE